TITRE :	Soutien à l'égard de la nation des Tsilhqot'in et demande de rejet de la proposition de la « nouvelle mine Prosperity »
OBJET :	Gestion de l'environnement
PROPOSEUR(E) :	Joe Alphonse, président tribal, gouvernement national des Tsilhqot'in, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Francis Laceese, président tribal, Conseil tribal de Carrier Chilcotin, C.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* reconnaît le droit ancestral au consentement préalable donné librement et en connaissance de cause en regard de tout développement sur les terres traditionnelles.

B. La nation des Tsilhqot'in a, avec l'appui de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Union of BC Indian Chiefs et du First Nations Summit, ont défendu avec succès leur titre autochtone, leurs droits ancestraux et l'intégrité de leurs terres et de leurs points d'eau, qui étaient menacés par le projet de mine d'or et de cuivre Prosperity (le « Projet »); un projet consistant à détruire complètement les régions de Teztan Biny (Fish Lake) et de Nabas.

C. Des communautés entières de Tsilhqot'in ont assisté aux réunions publiques organisées par le groupe fédéral (le « Groupe ») chargé d'effectuer l'évaluation environnementale du Projet et des citoyens tsilhqot'in âgés de 7 à 90 ans ont expliqué l'importance culturelle et spirituelle de ces terres et de ces points d'eau au Groupe.

D. Le Groupe indépendant a conclu que : « le Projet aurait des effets néfastes sur l'environnement, en particulier sur les poissons, leur habitat, la navigation, le patrimoine culturel et l'utilisation actuelle des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les Premières Nations ainsi que sur des droits ancestraux ou un titre autochtone établis ou virtuels », y compris sur la population de grizzlis déjà menacée et son habitat.

E. Le Groupe a précisé que la mine détruirait définitivement les terres et les points d'eau qui sont décrits comme constituant une « région importante sur le plan culturel et spirituel » pour les Tsilhqot'in, « un environnement

Copie certifiée d'une résolution adoptée 14e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

important sur le plan des connaissances » pour les jeunes tsilhqot'in, une « importante source de poissons pour leur subsistance » et « un lieu de ressourcement spirituel et de guérison pour les Tsilhqot'in ».

F. Le Groupe a aussi averti que « la perte des régions de Teztan Biny (Fish Lake) et de Nabas, qui sont actuellement utilisées pour des activités, des cérémonies, de l'enseignement et des pratiques culturelles et spirituelles, serait irréversible et d'une grande ampleur et aurait des conséquences à long terme sur les Tsilhqot'in » et que les « conséquences sur la santé physique et mentale des citoyens des communautés tsilhqot'in seraient durables ».

G. Le Groupe a jugé que même les propositions de Projet de rechange de l'entreprise, qui étaient censées préserver l'intégrité de Teztan Biny (Fish Lake), auraient aussi de graves conséquences et que « les activités d'exploitation à ciel ouvert et les installations minières connexes seraient situées trop près de Teztan Biny et pourraient saper la valeur intrinsèque de la région appréciée par les Premières Nations, cela même si une autre solution était choisie ».

H. En juillet 2010, les Chefs en assemblée ont soutenu la nation des Tsilhqot'in par l'intermédiaire de la résolution nº 01/2010, qui demandait au gouvernement fédéral de rejeter le projet de mine d'or et de cuivre Prosperity et au Chef national et à l'Assemblée des Premières Nations de défendre les intérêts de la nation des Tsilhqot'in. Cette résolution a joué un rôle essentiel dans les efforts visant à arrêter le projet de mine.

I. En novembre 2010, le gouvernement du Canada a rejeté le Projet en s'appuyant sur le rapport d'évaluation du Groupe, que le ministre de l'Environnement, Jim Prentice, a qualifié de « cinglant », tout en ajoutant : « je n'ai probablement jamais vu un rapport aussi critique ».

J. Depuis la décision de novembre 2010, le promoteur a présenté à deux reprises l'une de ses propositions de rechange au gouvernement fédéral; une proposition que le promoteur et le Groupe n'avaient pas retenu en tant que solution viable dans l'examen initial du Projet effectué par le Groupe à cause, en partie, de ses conséquences encore plus néfastes sur l'environnement. Maintenant, le promoteur soutient que la proposition modifiée « prend en compte les sujets de préoccupation relevés durant le processus d'examen fédéral initial ».

K. L'entreprise continue de présenter des propositions sans le consentement ou l'appui de la nation des Tsilhqot'in, qui a juré de protéger ses terres et ses points d'eau contre le projet de mine.

L. La proposition de rechange menace toujours de complètement détruire la région de Nabas, Little Fish Lake, Fish Creek et les alentours de Teztan Biny par l'aménagement d'une carrière à ciel ouvert de deux kilomètres

Copie certifiée d'une résolution adoptée 14e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

de large et d'un bassin de résidus et par d'autres activités minières; elle menace aussi encore l'intégrité de Teztan Biny.

M. La nation des Tsilhqot'in considère que la proposition modifiée est autant destructrice, sinon plus, que la précédente et qu'elle ne prend pas en compte les conséquences environnementales et culturelles néfastes déjà mises en évidence par le Groupe.

N. La nation des Tsilhqot'in considère que les activités de lobbying menées par l'entreprise montrent à quel point celle-ci ne comprend toujours pas la façon de respecter les droits ancestraux et le titre autochtone de la nation des Tsilhqot'in.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Soutiennent pleinement la nation des Tsilhqot'in dans la protection de leurs terres, revêtant une grande importance culturelle et spirituelle pour ses citoyens, contre le projet de nouvelle mine d'or et de cuivre Prosperity, et ils demeureront aux côtés des Tsilhqot'in pour défendre les terres en question indépendamment du fait que les gouvernements fédéral et provincial jugent pertinent d'examiner ou d'approuver la nouvelle proposition.
2. Demandent aux gouvernements fédéral et provincial de tenir compte des mises en garde mentionnées par le Groupe indépendant qui a effectué l'évaluation environnementale, de manifester leur engagement à l'égard de la protection de l'environnement et de la survie des cultures des Premières Nations et de juger que la proposition de la nouvelle mine d'or et de cuivre Prosperity ne mérite pas la mise en œuvre d'un examen environnemental.
3. Signalent aux gouvernements fédéral et provincial que les Premières Nations de l'ensemble du Canada surveillent leurs décisions afin de voir si les évaluations environnementales des grands projets sont encore empreintes de probité et d'intégrité ou si, dans le cas contraire, les Premières Nations doivent avoir recours à un procès ou à d'autres moyens pour faire respecter leurs droits et protéger leurs cultures.
4. Préviennent les gouvernements fédéral et provincial que toute décision d'examiner la proposition de la nouvelle mine d'or et de cuivre Prosperity, cela malgré les mises en garde explicites du Groupe indépendant et l'objection de la nation des Tsilhqot'in, sera considérée comme un mépris absolu de la survie des Premières Nations en tant que cultures distinctes au Canada et comme un reniement de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 14e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

5. Enjoignent le Chef national et l'Assemblée des Premières Nations de défendre les intérêts de la nation des Tsilhqot'in et de faire connaître l'appui explicite des Chefs en assemblée à l'égard de la nation des Tsilhqot'in.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 14e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL